Image not found or type unknown

Dette aux impot francais demenagement en belgique

Par **kate**, le **23/02/2011** à **19:01**

Bonjour,
j'ai une dette de + de 10000 euros aux impots (loyer impayé dans un logement de mairie) peuvent t'ils me suivre en belgique??
je n'ai jamais signée de bail... je me suis retrouvée sans emploi avec 2 enfants a charge et choisir entre manger et payé le loyer ma decision a ete rapide!!
merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **23/02/2011** à **19:04**

bjr,
l'europe est une réalité déjà pour les amendes routières.
selon les conventions existantes entre la France et la Belgique ils peuvent éventuellement vous poursuivre en Belgique par l'intermédiaire bien sur de l'administration belge.
cdt

Par **kate**, le **23/02/2011** à **19:08**

merci pour votre réponse rapide
j'ai proposé de leur payé ma dette 80 euros par mois (je ne peu donné plus!!) il refuse on t'il le droit?

Par **amajuris**, le **23/02/2011** à **20:46**

tout dépend du montant de la dette.
ne pas oublier que tant que la dette n'est pas remboursée en totalité les intérêts du capital restant du s'ajoutent à la dette.
donc si les remboursements sont trop faibles la dette continue d'augmenter.
comme tout créancier, le trésor public peut exiger le paiement de la totalité de la somme due.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés